

Appel d'offres pour l'examen professionnel fédéral «Contrôleuse/Contrôleur de matériaux de construction»

L'examen professionnel fédéral de «contrôleuse et contrôleur de matériaux de construction» est organisé conformément au règlement d'examen professionnel de contrôleuse et contrôleur de matériaux de construction du 31 août 2018 et aux directives correspondantes du 1^{er} février 2021.

Le règlement de l'examen et les directives sont disponibles à l'adresse suivante :
https://vsb-astb.ch/berufspruefung/pruefungsordnung_und_wegleitung

Dates des épreuves

Épreuves écrites : **Lundi, 18 mai 2026**

Épreuves orales : **Mardi, 19 mai – Vendredi, 22 mai 2026**

Épreuves pratiques : **Mardi, 26 mai – Vendredi, 26 juin 2026**

Les horaires exacts des examens figureront dans la convocation.

Lieux d'examens

Épreuves écrites et orales : TFB AG, Lindenstrasse 10, 5103 Wildegg

Épreuves pratiques : Laboratoires diverses en Suisse

Les numéros des salles seront indiqués dans la convocation à l'examen.

Adresse et délai d'inscription

L'inscription à l'examen professionnel «contrôleuse et contrôleur de matériaux de construction» doit être effectuée au moyen du formulaire en ligne jusqu'au **23 janvier 2026**. L'inscription est gérée par le **secrétariat d'examen des contrôleuses et contrôleurs de matériaux de construction**, c/o Baustoff Kreislauf Schweiz, situé à la **Bahnhofstrasse 6, 8952 Schlieren**.

Formulaire d'inscription : www.vsb-astb.ch/berufspruefung/pruefung

Inscription : baustoffpruefer@vsb-astb.ch

Les documents suivants doivent être joints à l'inscription :

- résumé de la formation et des activités professionnelles à ce jour (CV) ;
- les copies des titres et certificats de travail exigés pour l'admission ;
- indication de la langue d'examen ;
- copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo ;
- mention du numéro d'assurance sociale (numéro AVS).

Les données personnelles de l'inscription sont utilisées telles quelles pour l'établissement du brevet fédéral. Une orthographe correcte est par conséquent indispensable.

Prüfungssekretariat Baustoffprüfer/in
c/o Baustoff Kreislauf Schweiz
Bahnhofstrasse 6
8952 Schlieren
T +41 44 813 76 56
baustoffpruefer@vsb-astb.ch
www.vsb-astb.ch/berufspruefung/pruefung

Traitements de l'inscription

Nous confirmons la réception des documents par courriel.

L'admission à l'examen professionnel s'effectue sur la base des documents transmis.

Date de la décision quant à l'admission

La décision d'admission à l'examen (admission provisoire si le paiement doit encore être complété) sera communiquée par écrit au plus tard le **20 février 2026**.

Convocation à l'examen

Les candidat(e)s seront convoqués au moins quatre semaines avant le début de l'examen professionnel.

Taxe d'examen

Les coûts s'élèvent au total à CHF 2300.-. Les taxes pour l'établissement du brevet fédéral, l'inscription dans le registre des titulaires de brevets et les éventuels frais de matériel sont perçus séparément. Ces frais sont à la charge des candidat(e)s. Les frais de déplacement, de logement, de subsistance et d'assurance pendant la durée de l'examen sont à la charge des candidat(e)s. Les candidat(e)s qui ont échoué(e)s à l'examen ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

Annulation de l'inscription

Les candidat(e)s qui se retirent dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. L'inscription peut être annulée jusqu'à 6 semaines avant le début de l'examen. Sont notamment réputés raisons valables la maternité, la maladie et l'accident, le décès d'un proche, le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu.

Langues

L'examen professionnel fédéral au printemps 2026 aura lieu en allemand, en français et en italien.

Partenaires

Association suisse des technologues du béton

cemsuisse

Matériaux de construction circulaires Suisse

Société suisse des entrepreneurs

SwissBeton